



ARRETE DE POLICE DU BOURGMESTRE

Chasses au Bois de Sandron – 10 Bonniers

Mesures de sécurité les 29.10.2026, 19.11.2026 et 18.12.2026

Vu la nouvelle loi communale, notamment les articles 133 al.2 et 135 §2 ;

Vu l'article 42 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant qu'aux termes de l'article 135 §2, les communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;

Attendu qu'une demande a été introduite le 21/09/2026 par Monsieur **Jean-François THEODORE** pour l'organisation de battues dans le cadre de la **chasse dans le Bois de Sandron** et des 10 Bonniers aux dates suivantes : 29.10.2026, 19.11.2026 et 18.12.2026 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité publique ;

Le Bourgmestre,

ARRETE:

Article 1 : Le jeudi **29 octobre 2026**, le jeudi **19 novembre 2026** et le vendredi **18 décembre 2026**, entre 8h00 et 19h00 :

- La **vitesse sera limitée à 30 km/h** sur le tronçon de voirie du **Chemin des Gueuses** compris entre le numéro d'habitation 38 et le numéro d'habitation 44 ;
- **L'accès au chemin 2**, repris à l'Atlas des communications vicinales et reliant le Chemin de Sandron au Chemin des Gueuses, **sera interdit à toute circulation de véhicules ET piétons**.

Article 2 : La signalisation nécessaire est mise à disposition par le service travaux de la commune, placée et retirée par l'organisateur, sous sa responsabilité.

Article 3: Le présent arrêté sera en possession du demandeur qui devra le produire à toute réquisition.

Article 4: Les sanctions prévues aux articles 29 et suivants des lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la circulation routière seront d'application.

Article 5: Le présent arrêté est transmis au demandeur, à notre service des travaux, à notre police locale, au Tribunal de 1re Instance, au Tribunal de Police et au Service Incendie de Huy.



Marchin, le 21 septembre 2026

Bourgmestre,
Adrien Carlozzi

Par délégation,
Justine ROBERT
2e Échevine

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Justine Robert, the 2nd Deputy Mayor.